

Conseil Municipal du Mercredi 14 décembre 2022
20H30 - Mairie de Montroulet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjointes) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman.

Absent(s) non excusé (s) :

Excusé(s) : BOUROTTE Lætitia, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine.

Pouvoir(s) : néant

ORDRE DU JOUR

Modification des statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine.

Le Maire présente la dernière révision des statuts de la Communauté de communes approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2022. Les modifications concernent la suppression d'un certain nombre d'éléments issus de la fusion des deux communautés de communes historiques mais surtout l'inscription du périmètre de son intervention dans la compétence Enfance – Jeunesse.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Convention au titre de l'appel à projets Nature & Transition de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le Maire rappelle que la commune a répondu à cet appel à projet sous l'égide de la Communauté de communes de Charente Limousine et a été retenue pour ces actions de mise en valeur environnementale de la deuxième phase de l'aménagement de bourg. Afin que l'aide financière puisse être reversée à la commune, une convention reprenant les formalités administratives doit être signée entre la commune de Montroulet et la Communauté de communes de Charente Limousine. Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Tarifs 2023.

Le Maire présente au Conseil municipal l'ensemble des tarifs des baux et prestations en vigueur pour l'année 2022. Il propose de faire évoluer les loyers des cinq logements communaux conformément à l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre 2022 c'est-à-dire une augmentation de 3,6 %. Le Maire propose donc d'affecter cet indice aux loyers des 5 logements communaux. Les montants des autres prestations restent inchangés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification des tarifs.

Renouvellement du contrat d'entretien d'installation campanaire.

Le Maire indique au Conseil municipal la nécessité de renouveler le contrat d'entretien des cloches de l'église avec la société BROUILLET & Fils installée à NOUAILLES (19). Le montant annuel de ce contrat d'entretien est de 221€ HT pour l'année 2022 alors qu'il était de 216,28€ HT pour l'année 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Validation des premiers aménagements de la seconde phase.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée afin de déterminer le fournisseur du terrain multi-sports et du skate parc. Quatre sociétés ont rendu des offres Kompan, AgoraSport, Proludic et QualiCité. Après analyse des offres, l'offre de la société QualiCité est la mieux disante pour un montant total de 56 199,16€ HT comprenant les deux structures (Matériel et pose).

Par ailleurs, le Maire présente un devis de matériel nécessaire à la mise en place de la clôture de l'auberge de la Marchadaine pour un montant de 2277,08€ HT de la société DEMUSSI implantée à FEYTIAT (87). Le devis comprend les poteaux, grillage, portillon et portail ainsi que tout le petit matériel nécessaire au chantier.

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer ces deux devis pour engager les deux commandes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Achat d'un bâtiment et d'un terrain dans le bourg.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a engagé des discussions depuis le début de l'année 2022 pour l'achat d'un bâtiment et du terrain attenant appartenant à Alain GENTRIC, cadastré E 721 Le Pré du Château. Le terrain a une surface de 121 m² et le bâtiment de 25 m². Le prix d'achat accepté par l'acheteur est de 3 665€. Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à conduire l'achat au prix indiqué.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Demande de subvention MFR La Péruse.

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention d'une classe de terminal Bac Pro Agricole qui monte un projet pour participer au salon de l'agriculture du 25 février au 5 mars 2023. La classe représentera ainsi le territoire notamment en mettant en valeur la race bovine Bretonne Pie Noir. Le Maire indique la valeur pédagogique de ce genre de projet mais aussi la nécessité d'accompagner les jeunes de Charente Limousine dans leur formation agricole tant le renouvellement des exploitants agricoles reste un enjeu fort du territoire. Il propose ainsi au Conseil municipal d'allouer à cette classe une aide financière à hauteur de 200€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Plan Rando de Charente Limousine.

Bruno SERAFINI décline les différentes modalités du plan rando sur la commune. Il indique qu'il va prochainement proposer deux nouveaux itinéraires sur la commune une fois qu'ils seront reconnus et balisés en bonne et due forme. Après cela, ils pourront être intégrés dans l'application Cirkwi proposée par la Communauté de communes pour la valorisation de tous les sentiers de randonnées du territoire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Distribution du bulletin municipal.

Le Maire rappelle que cette année le bulletin municipal sera distribué par les élus le jeudi 29 décembre à 14h. Les exemplaires seront à récupérer à la mairie à cette date pour être distribués dans la foulée.

Informations sur la demande de labellisation « Territoire engagé pour la nature ».

Le Maire annonce au Conseil municipal que la demande de labellisation déposée au mois de septembre 2022 nous a permis de passer la première étape. Il indique qu'un certain nombre de précisions ont été demandées et qu'elles ont été retournées au jury le mardi 13 décembre. La décision du comité d'attribution devrait être connue en début d'année 2023.

Informations sur les festivités de fin d'année.

Céline BOUTAUD fait le point sur les festivités de fin d'année. Elle indique que 63 personnes étaient présentes le jour du repas des aînés le samedi 10 décembre et que les 100 colis sont à disposition de ceux qui n'ont pu y venir depuis le lundi 12 décembre aux heures d'ouverture de la mairie. Elle précise que les colis seront délivrés directement aux personnes inscrites et non à d'autres sauf pour les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer.

Information sur l'opération Hérisson.

Céline BOUTAUD indique qu'une vingtaine de personnes de la commune se sont portées volontaires afin de relâcher des hérissons soignés au centre de secours de Charente Nature. Pour l'instant, 5 parmi eux ont vu leurs terrains validés. Ces particuliers peuvent d'ores-et-déjà construire l'installation de réintroduction : les enclos devront être prêts pour le printemps 2023. Pour ceux dont la construction pose des problèmes techniques, une animation est prévue pour les construire collectivement en début d'année 2023.

Informations du Conseil municipal sur une représentation du Maire.

Le Maire indique qu'il a intégré la Commission Territoriale du bassin de la Charente depuis le lundi 5 décembre en tant que membre expert et qu'il y siègera jusqu'en 2026.

Informations du Conseil municipal sur le lancement du SCoT.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le SCoT des trois EPCI Charente Limousine, Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin est lancé depuis deux mois. L'enjeu est bien d'établir un document de planification et d'aménagement du territoire à l'échelle des 20 années à venir en prenant en compte les thématiques fortes comme les transports, l'urbanisme, le tourisme, l'économie, les énergies renouvelables et l'environnement. Il invite l'ensemble des élus présents à se tenir au courant de l'avancée de ces travaux pour le biais du site internet prévu à cet effet. Il s'engage à faire des points réguliers en Conseil municipal pour faciliter le suivi des réflexions.

Informations sur la formation CdC - CRER sur le photovoltaïque.

Pierre CHENE indique avoir participé à une formation sur le photovoltaïque organisée par la Communauté de communes le jeudi 1^{er} décembre 2022 à CONFOLENS. Il en a retiré la conviction qu'une installation de panneaux sur la toiture de la salle Jean BUISSON pourrait sans nul doute fournir l'énergie nécessaire au bon fonctionnement des bâtiments administratifs. Le conseil le mandate donc pour faire réaliser une étude de faisabilité sur un tel aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h15.

SAVY Benoît - Maire

BOUTAUD Céline - *Secrétaire de séance.*

